

**ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT**

**Parking rue Félix Pyat**

**Pour changement de distributeur**

**N° 2023 / 81**

Le Maire de la commune de GRACAY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1, R 411-8, R 411-25 et R 411-26,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8<sup>ème</sup> partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 16 novembre 2023 de la Société ITS, à Gonesse.

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des salariés effectuant les travaux ainsi que celle des usagers,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux de changement de distributeur rue Félix Pyat le **20 NOVEMBRE 2023** :

- le **stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking de la rue Félix Pyat.**

**Article 2** : La signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place et entretenue par la Société ITS.

**Article 4** : Monsieur Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie.
- Société ITS.

Fait en Mairie, le 17 novembre 2023,

Le Maire,  
Michel ARCHAMBAULT

